



Union Patriotique

DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion mensuelle du 19 novembre.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Sanaoze.

CORRESPONDANCE

Le Comité entend lecture de lettres de remerciements de la famille Anstett ainsi que de quatre sociétés de gymnastique pour les prix accordés à leurs concours de fin d'année.

L'Union patriotique du Rhône adresse ses sincères condoléances à l'Avenir et à la famille de M. Genetier, trésorier de cette société, récemment décédé.

Notre Association joint sa signature à la pétition par laquelle l'Union de l'Ain sollicite la survivance d'un bureau de tabac en faveur de M^{lle} Henriout, sœur d'un sous-lieutenant des Légionnaires du Rhône, tué à Nuits.

Elle donne aussi son adhésion à la requête que notre ami Parant adresse aux Sociétés françaises de gymnastique pour l'organisation d'un pétitionnement général, en émettant toutefois le vœu que cette pétition, d'abord signée des Associations régionales et départementales, soit ensuite transmise à l'Union de France, bien placée pour plaider la cause de la gymnastique auprès des pouvoirs publics.

Enfin, le Comité exprime ses sentiments de sympathie à M. Héron, que ses occupations ont obligé de quitter la présidence de l'Union patriotique d'Indre-et-Loire, où il a été remplacé par M. le lieutenant-colonel Cosson.

ADHÉSION

Est inscrite, sur sa demande, comme société adhérente, la section des Touristes Lyonnais de Tarare.

DÉLÉGATIONS

L'Union patriotique du Rhône, invitée au banquet annuel de la Fédération des Sociétés Alsaciennes-Lorraines de France et à la célébration du 25^e anniversaire de la bataille de Coulmiers, s'est excusée de ne pouvoir être représentée à ces solennités.

Le Comité entend le compte rendu des délégations suivantes :

1^{er} novembre. *Enfants du Rhône* : Dr Chambard-Hénon.

10 novembre. *Union Lyonnaise* : M. Kœnig.

10 novembre. *Anciens Mobiles* : M. Dontenville.

NOUVELLES DÉLÉGATIONS

24 novembre, à Crémieu, pour la remise solennelle des récompenses votées le 20 août dernier : MM. Fontaine et Abt.

24 novembre. *Excursionnistes lyonnais* : M. Hess.

1^{er} décembre. *Compagnie maritime de sauvetage* : M. Gourju.

15 décembre. *Touristes Lyonnais* : M. Berne.

DEMANDES DE PRIX

Des prix sont votés aux *Touristes Lyonnais* ainsi qu'aux *Volontaires Croix-Roussiens* pour leurs concours de fin d'année.

PLAQUES COMMÉMORATIVES

La mairie de Lyon adresse à l'Union patriotique du Rhône, pour les six arrondissements de notre ville, la liste des soldats morts en 1870-71. Cette liste sera publiée afin d'être complétée avec l'aide des familles et de tous ceux qui pourront fournir de nouveaux renseignements.

Sur la proposition de M. le Dr Chambard-Hénon, vice-président, le Comité décide l'ouverture des souscriptions pour les plaques commémoratives. Des appels successifs seront faits par la voie de la presse, ou au moyen de circulaires accompagnées de listes ou de bulletins de souscription.

Après la lecture du compte rendu financier trimestriel, la séance est levée à 11 heures 50.

Œuvre des Plaques Commémoratives

4^e ET 5^e LISTES DES SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE EN 1870-71

Arrondissement de Villefranche

CANTON DE THIZY

Commune de La-Chapelle-de-Mardore.

CHALON, Auguste-Marie; FOUILLET, Claude-Marie; FAVRE, Marie-Constant; LACOTE, Marie-Félix.

Commune de La Ville.

BESACIER, Eugène; FUSY, Joanny; MATRAY, Claude-Marie; FUSY, Benoît; POLOSSE, Antoine-Marie; ROUX, Jules.

Commune de Pont-Trambouze.

BOSLAND, André; LACARELLE, François-Auguste.

CANTON DE BELLEVILLE

Commune de Saint-Georges-de-Reneins.

BRIDET, Charles; CARRIER, Philippe; DALIN, Michel; DUCHAMPT, Claude; DUPLAN, Antoine; GOYARD, Michel; GRANGER, Benoît; LACROIX, Claude-Jean-Marie; MATHIEU, Benoît; MELUN, Claude; MORILLON, Antoine; MORILLON, Etienne; NICOLAS, Benoît; RAFFANEL, Joseph; VIGNARD, Benoît.

Commune de Dracé.

DEFAY, François; DEFAY, Jean; BROQUET, Philibert-

Antoine ; CIMETIÈRE, Antoine ; CHARVET, Claude ; PLATTIER, Claude ; BROSSE, Louis ; CHABERT, Jean-Louis ; SAPIN, Pierre-Antoine-Marie.

Commune de Taponas.

CHARRIN, Gaspard ; FAUSSEMAGNE, François ; FAUSSEMAGNE, Paul ; DUSSERT, Pierre ; LASSALLE, Philippe ; PETIT, Claude-Antoine.

Commune de Saint-Étienne-la-Varenne.

BUTTY, Antoine ; LANDOIN, Jean ; MONTERNOT, François ; VALÉRY, Claude ; RAVIER.

CANTON DE MONSOLS

Commune d'Aigueperse.

SIVIGNAN, François ; SAUNIER, Benoît ; ROZIER, Benoît ; DORIN, Benoît ; DORIN, Jean-Marie.

Commune de Saint-Bonnet-des-Bruyères.

BERNON, Jean ; MICHAUD, Jean-Marie ; DESMURES, Etienne ; DESCOMBES, Jean-Marie ; LAREST, Claude ; LAREST, Louis-Marie ; FAYARD, Antoine-Marie.

Commune de Monsols.

BEZET, Claude-Antoine ; FOREST, Jean ; RANCHON, Jean-Pierre ; JOFFRAIS, Pierre ; GEOFFRAY, Jean-Marie.

Commune de Propières.

BERTHELIER, Claude ; BESSY, Antoine ; BESSY, Benoît ; COLLONGE, Claude ; BONNETON, Jean-Marie ; JOUBERT, Jean ; LAMURE, Claudius ; PERRAS, Antoine ; PERRAS, Jean-Marie ; ROCHER, Jean-Marie ; THEVENET, Jean-Claude.

CANTON DE TARARE

Commune d'Affoux.

COQUET, François ; DUMAS, Jean-Antoine ; GAREL, Jean-Pierre ; SEVE, Abel ; GRANJARD, Pierre-Marie ; GRANDHENRI, Jean-Claude ; IMBERT, Jean-Baptiste ; MELAY, Jean-Marie ; MANDAIRON, Guillaume ; SAITY, Jean-Baptiste.

Commune de Saint-Apollinaire.

CHANFRAY, Paul ; ITÉPRAT, Jean ; ITÉPRAT, Jacques ; DÉVARENNE, Claude.

Commune de Pontcharra-sur-Turdine.

BOURRICAND, Benoît, dit César ; CHATELARD, Jean-Marie ; FAYOT, Jean-Marie ; GOIJAT, Philippe ; PRADEL, Etienne.

Commune d'Ancy.

BLANC, Toussaint ; CHAMBON, Antoine ; COQUARD, Pierre-Antoine ; DUBREUIL, Denis-François ; DUBREUIL, Pierre ; DUMAS, Jean-Pierre ; DURDILLY, Jean-Marie ; MARSANDE, Pierre-Marie ; VERMARE, Joseph.

Commune de Joux.

JACQUES, Jean-Claude ; TRICAUD, Jean-Marie ; CHERBLANC, Antoine-Benoît ; LACOTE, Pierre ; BÉROUD, Claude ; GAREL, Jean-Antoine ; NOYEL, Pierre ; GUYONNET, Georges ; MAGAT, Claude-Marie ; CHAIZE, Antoine ; GIROUDON, Benoît ; MAGAT, Jean-Antoine.

Commune des Olmes.

BENJAMIN, Pierre ; BÉRERD, Jacques ; CHOLLETON, Jacques.

Commune de Saint-Marcel-l'Éclairé.

DÉVILLE, Gaspard ; DEMARS, Michel ; FERRIÈRE, Pierre.

Commune des Sauvages.

DUPERAY, François ; BOURRAT, Benoît ; NOYEL, Pierre ; PIERREFEUX, Etienne ; SUBTIL, Etienne ; NOTIN, Jean-Marie.

Commune de Saint-Romain-de-Popey.

GORGERET, Pierre ; DERVIEUX, Jean-François ; DUTHEL, Antoine ; CHERBLANC, ; MAYOUX, Pierre-François ; SONNERY, Antoine ; NOVÉ-JOSSERAND, François ; VERMARE, François-Antoine ; VERNADET, François-Antoine.

CANTON DU BOIS D'OINGT

Commune de St-Laurent-d'Oingt

PAPILLON, Pierre ; CHERVIN, Jean-Claude ; CHATELUS, Marius ; NARBONNE, Jean-Antoine ; VERMOREL, Antoine.

Commune de Bagnols

JACQUEMOT, Antoine ; BORDAY, Antoine ; LABBE, Antoine.

Commune de Légnv

VERMOREL, François.

Commune du Bois-d'Oingt

DEVAY, Jean Marie ; DEVAY, Pierre ; LAFAY, Henri ; ROCHET, Etienne.

Commune de Frontenas

BERERD, Jean-Claude ; NUGUES, Pierre ; PRAT, Jacques.

Commune de Jarnioux

BERTHIER, Jean ; BOTHIER, Jean ; LAPICOTIÈRE, Benoît ; LAURENT, Etienne.

Commune de Ste-Paule

SOLICHON, Antoine ; BÉROUD, Antoine ; GIRIN, Pétrus.

Commune du Breuil

CHANEL, Barthélemy ; BÉROUD, Pierre ; MAUGER, Pierre.

Commune d'Oingt

CHAVANNE, Antoine ; SADOT, Jean-Antoine ; BROGAS, Jean-Pierre.

Commune de Moiré

Néant.

CANTON D'ANSE

Commune de Pommiers

DEBISE, Nicolas ; PERRAS, Jean ; RENOULLAT, Jean ; BRONDEL, Pierre ; DUMOULIN, Antoine ; GUERRIER, Benoît ; DULAC, Pierre ; LAGARDE, Jean ; TRICHARD, Jean.

Commune de Marey-sur-Anse

SOURD, Antoine ; DUMAS, Joseph.

Commune de Chazay d'Azergues

THOMAS, Claude-Gaspard ; CHASSIN, Gabriel ; CHETAÏLLE, Pierre ; DURDILLY, Pierre.

Commune de Morancé

CARRET, Blaise ; LASSALLE, Guillaume ; BAIL Claude.

Commune de Liergues

FARGEAT, Pierre.

Commune de Lachassagne

Néant.

APPEL AUX INSTITUTEURS & AUX INSTITUTRICES

« L'Union patriotique du Rhône, d'accord avec un Comité formé à Villefranche, se propose d'ériger, au chef-lieu de chaque canton du Rhône une plaque commémorative destinée à conserver et honorer le souvenir des enfants morts pour la patrie en 1870-1871. On inscrira en lettres d'or sur des tables de marbre les noms, non seulement de ceux qui ont péri sur les champs de bataille, mais de ceux aussi qui, avant le 31 décembre 1871, ont succombé à leurs blessures ou à des fatigues endurées pendant la guerre franco-allemande.

« L'administration fait appel au patriotisme bien connu de MM. les Instituteurs et de M^{mes} les Institutrices, et les engage vivement à seconder de toutes leurs forces l'Union patriotique, en lui fournissant les renseignements dont elle peut avoir besoin, et en

recommandant chaudement aux populations l'œuvre des plaques commémoratives. Ils s'associeront ainsi à une noble et généreuse entreprise, et une fois de plus ils auront bien mérité du pays. » (*Bulletin de l'Instruction primaire*, département du Rhône Académie de Lyon, n° 7, juillet 1895).

LES MORTS POUR LA PATRIE

AU CIMETIÈRE DE LA GUILLOTIÈRE.

Comme les années précédentes, le 27 octobre, la Société fraternelle des Engagés volontaires de 1870-71, les Sociétés des Anciens Combattants de 1870-71 de Lyon et Saint-Fons, se sont rendues au cimetière, drapeaux déployés, pour déposer des couronnes sur le monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie pendant l'année terrible.

Le premier groupe, ayant à sa tête M. Chambard-Hénon, son président ; MM. Sanaoze, président ; Don-tenville, Gourju, Kœnig, Hess, Abt, Besson, Berthet, Desbat, de l'Union Patriotique du Rhône, etc., est arrivé à trois heures avec une immense couronne d'immortelles.

Une fois le cercle formé autour du monument, M. Chambard-Hénon, d'une voix émue, a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. CHAMBARD-HÉNON.

Volontaires ! Chers camarades.

La voilà, cette belle couronne d'immortelles, déposée par nous, en ce jour de pieux souvenir, pour les Français morts pour la patrie pendant l'année terrible.

Elle leur dira que nous conservons dans nos cœurs le culte patriotique, que nous n'oublions pas nos compagnons d'armes tombés à l'ennemi ou décimés par les maladies, par les terribles souffrances dont nous accablait un hiver rigoureux.

Ils sont là-bas, dans le pays d'outre-tombe, aux Champs-Élysées ; ils attendent, impatients, l'heure de la réparation. Disons-leur donc que l'armée française, réorganisée par l'effort de la nation tout entière, s'est élevée à la hauteur des destinées futures du peuple français.

Je n'en veux pour preuves que les belles manœuvres accomplies cet automne dans les Vosges. Qu'ils sachent bien qu'une armée capable de faire la campagne glorieuse de Madagascar, est composée de soldats qu'aucun obstacle n'arrête. Comme en 1870-71, beaucoup sont tombés sous les coups de la maladie et de la fièvre. Qu'importe la façon dont on tombe, si l'on meurt pour la patrie. C'est là la vraie gloire, la gloire du devoir accompli pour la France.

Volontaires ! en l'honneur des soldats morts sous le drapeau tricolore en l'année de l'invasion allemande, et en 1895, à Madagascar, poussez tous avec moi votre cri de ralliement : Vive la France !

Ensuite sont arrivés, précédés de clairons et de drapeaux, les délégués de la Société des Combattants de 1870-71, de Lyon, et ceux de Saint-Fons, apportant, eux également, une magnifique couronne.

En leur nom, M. Berlier, président, a prononcé une patriotique allocution, dans laquelle il a fait l'éloge des héros tombés pour la défense du sol natal.

Comme suite à cette première manifestation, les sociétés se sont rendues sur la tombe de notre regretté Anstett. Au nom de tous, M. Gourju, vice-président de l'Union patriotique du Rhône, a pris la parole.

DISCOURS DE M. GOURJU.

Messieurs,

Si nous nous rencontrons une fois de plus, comme nous avons la pieuse habitude de le faire tous les ans, devant la tombe du Président des sociétés alsaciennes-lorraines qui fut aussi le premier des présidents de l'Union Patriotique, ce n'est pas seulement pour exercer envers l'un des meilleurs parmi nous ce culte des morts qui est par excellence l'apanage de notre race et qui, nulle part, dans le monde, n'est respecté ni pratiqué plus religieusement que dans notre France.

C'est aussi, c'est surtout, pour remplir un devoir qui, dans le séjour des justes, fait certainement tressaillir l'âme de Jean-Philippe Anstett, si grande et si modeste, plus que toutes les louanges personnelles. Nous apportons ici le témoignage de notre fidélité aux deux provinces momentanément exilées, dont il était au milieu de nous la vivante

personnification et auxquelles lui-même est demeuré fidèle jusqu'à son dernier souffle.

Cette année, moins que jamais, nous ne pouvions oublier un pareil devoir, alors que, sous prétexte d'anniversaire et de vingt-cinquième retour des souvenirs sanglants, nos ennemis ont abreuvé l'Alsace-Lorraine et nous-mêmes de leurs bravades, subies d'ailleurs par nous avec le calme et le mépris que nous inspire la conscience de notre force reconquise.

Parce que, à trois contre un, ils ont péniblement triomphé de l'armée française qui n'avait point alors une seule brigade organisée dès le temps de paix, même sur le papier, parce qu'ils ont mis quatre mois et demi, devant des troupes improvisées, pour faire la route qui mène de Sedan au Mans ou à Bapaume, quand nous n'avions plus d'armée, ils se sentent encore pleins d'orgueil et se croient tout permis.

Il n'y a pas un mois, nous avons entendu leur chef, sur ce champ de bataille de Wœrth, où 33,000 Français luttèrent toute une journée contre 140,000 hommes, s'écrier : « Cette terre est allemande, et elle restera allemande pendant tous les siècles ». Ce n'est pas notre rôle de nous livrer à des fanfaronnades, mais nous avons haussé les épaules devant cette imperturbable main-mise sur les siècles futurs.

Et nous avons raison, car, moins de quinze jours plus tard, nous avons entendu la réponse dans la bouche de Preiss, le député de Colmar : « Il manque au traité de Francfort un consentement : c'est le nôtre, et tant que nous ne l'aurons pas donné, rien ne sera fait. Or, nous ne le donnerons jamais, parce que la cause générale de la civilisation est étroitement liée à l'attitude des Alsaciens-Lorrains ». Voilà où l'on en est après vingt-cinq ans de l'autre côté de ce qui s'appelle aujourd'hui la frontière ! La frontière, jusqu'à nouvel ordre.

Sans doute, Anstett ne verra pas la terre promise ; nous autres, dont les cheveux blanchissent déjà, nous ne la verrons peut-être pas non plus. Mais, qui sait, si cette joie n'est pas réservée à ses dignes fils ? Au surplus, ne fût-elle réservée à aucun de nous, qu'importe les personnes, qu'importe même cinquante ans ou tout un siècle de la vie d'un peuple ? Nous aussi, pendant cent ans, nous avons été asservis par l'Anglais ; quelle place tiennent maintenant ces cent années dans notre histoire et dans notre avenir ?

Il nous suffit de savoir qu'il n'y a pas de droit contre le droit, qu'il n'y a jamais de prescription au profit de la violence, que l'on ne dispose plus indéfiniment aujourd'hui d'un peuple civilisé comme d'un troupeau sans volonté, que le temps ne respecte pas les œuvres de conquête qui ne se maintiennent que par la contrainte et par la force des armes.

Quelle que soit la route qu'il doit suivre et quels que doivent être les moyens encore mystérieux qui le prépareront, le jour de la justice viendra. Voilà ce que silencieusement cette tombe nous rappelle ; voilà pourquoi elle demeurera toujours pour nous un centre de ralliement respecté et le rendez-vous même de l'honneur.

Après quelques paroles vibrantes de M. Sanaoze, les assistants se sont retirés, emportant de cette touchante cérémonie l'impression la plus reconfortante pour nos espérances patriotiques.

AU MONUMENT DE PAGNY

Le 1^{er} novembre, à 2 heures, avait lieu une autre manifestation patriotique, non moins imposante, au pied du monument dû au statuaire lyonnais Pagny.

La société de gymnastique et de tir *Les Enfants du Rhône*, est venue, comme chaque année, y déposer une superbe couronne : elle était accompagnée de l'Harmonie du 5^e arrondissement et de l'*Avenir* d'Oullins.

Sur les degrés du monument, on remarquait MM. Besson et Lang, présidents des deux Sociétés de gymnastique, M. le docteur Chambard-Hénon, délégué de l'Union patriotique du Rhône, MM. Perraud, Sorel, Bellaton, Ballet, Surand, Péronnet, etc. Une foule sympathique est venue spontanément entourer les gymnastes.

M. le Dr Chambard-Hénon a pris le premier la parole et, dans un langage élevé, notre vice-président a rappelé aux jeunes gens les devoirs qui leur incombent en présence de la Patrie mutilée malgré l'héroïsme de leurs devanciers dont ils sauront imiter l'exemple.

M. Besson, le dévoué président des *Enfants du Rhône*,

a prononcé ensuite un excellent discours ; nous regrettons que le défaut de place ne nous permette que d'en donner un faible aperçu.

Après avoir développé en termes éloquentes l'enseignement à tirer de cette manifestation, l'orateur s'est écrié :

« Mais vous ne serez pas oubliés, vous revivrez en nous et nos noms héroïques seront transmis fidèlement aux générations futures.

« Vous êtes tous, soldats de 1870, du Tonkin, du Dahomey, de Madagascar, de toutes nos guerres coloniales, inscrits au Livre d'Or de la France, livre de sa chevalerie où nous vous gardons une reconnaissance éternelle.

« C'est dans ce livre que chaque enfant doit apprendre à aimer, à glorifier ceux qui sont morts pour l'idée sublime de Patrie, mot trois fois saint qu'on ne peut ôter de son cœur !

« Que cette couronne soit le témoignage de notre admiration, de la reconnaissance que nous vouons à tous ces soldats valeureux qui, à travers le monde, meurent pour l'honneur et la gloire de notre pays. »

LA DÉCLARATION PREISS

A l'inauguration du monument de Wœrth, l'empereur Guillaume II a prononcé une allocution qui s'est terminée ainsi :

« Cette terre est allemande. Elle le sera pour l'éternité. Avec l'aide de Dieu, contre quiconque, l'épée allemande saura la défendre ».

La réponse des Alsaciens-Lorrains ne s'est pas fait attendre.

Au lendemain de cette provocation brutale, le jeune député de Colmar, M. Preiss, a fait part de son opinion à un journal français, — celui dont le tirage est le plus élevé — et où la protestation des annexés a été publiée *in-extenso*.

Voici exactement les paroles de M. Preiss, dont nous ne nous permettrons pas de commenter l'importance, la netteté et la logique :

« La question d'Alsace-Lorraine n'est pas posée actuellement dans les négociations internationales; ce qui permet à des observateurs superficiels ou hostiles de soutenir qu'elle n'existe pas.

« Mais elle existe dans les faits aussi bien que dans les esprits, pour ceux mêmes qui ne la voient pas ou qui la nient.

« Elle ne saurait être tranchée sans une sanction qui lui manque absolument, sans nous.

« Au point de vue du droit, la France et l'Allemagne ont conclu un traité auquel l'Alsace-Lorraine n'a pas adhéré, et qui, par conséquent, n'est pas valable pour nous.

« Nous ne sommes pas engagés, puisque nous n'avons pas été consultés.

« Il faudrait un acte équivalent pour effacer la protestation de Bordeaux qui est notre dernier acte public, la dernière expression de nos sentiments et de notre volonté.

« Voilà pourquoi nous réclamons et ne cesserons de réclamer le plébiscite.

« Quand nos adversaires feignent d'argumenter, ils invoquent un droit historique qui est une imposture ou une plaisanterie dans la forme et dans le fond.

« D'abord, la jurisprudence la plus sophistiquée ne reconnaît pas dans l'empire actuel la continuité de l'ancien, comme les Allemands se flattent de l'établir en faveur de leur thèse; l'ancien empire a été détruit sans retour; il était d'ailleurs représenté par l'Autriche et, par une contradiction qui devient absurde, si l'on discute le principe ainsi développé depuis son origine, la partie allemande de l'Autriche ne fait pas même partie de l'empire actuel.

« Ensuite, l'empire établi comme il l'est lèse le sentiment profond de justice qui est au cœur de tout Alsacien-Lorrain, qui lui défend d'admettre que la solution en vigueur soit définitive.

« M. Petri cherche à esquiver le problème fondamental en le dissimulant derrière une considération secondaire. Il objecte qu'il vaut mieux ne pas revenir sur le fait accompli, car il ne saurait, d'après lui, être aboli que par une guerre épouvantable et l'humanité défend une telle effusion de sang.

« C'est une fausse manière d'envisager et de poser la difficulté.

« La situation actuelle n'est pas la paix; elle était pacifique quand elle était définitive, et elle était définitive en 1869; elle ne l'est plus, puisqu'elle n'est pas réglée. Il n'y avait pas de question d'Alsace-Lorraine en 1869. Il y en a une aujourd'hui. Voilà la différence des temps; rien n'en diminue l'opposition essentielle.

« J'ajoute que la germanisation, qui entraînerait aux yeux de l'Allemagne une justification de fait, n'a pas fait de progrès, n'a pas fait un pas; dans cent ans il en sera de même qu'aujourd'hui et qu'il y a vingt-cinq ans.

« En dehors de leur droit dont ils exigent le respect, les Alsaciens-Lorrains regardent la France; ils ne pensent pas qu'elle accepte à titre définitif les coups reçus, la défaite, qu'elle oublie ce qui lui a été pris, et certaines humiliations entre autres l'entrée des troupes allemandes à Paris; si elle était autre que nous le croyons, la France ne serait plus elle-même; elle perdrait tout son prestige dans le monde, elle abandonnerait son rôle dans l'histoire.

« En face de cette conviction absolue qui n'éprouve pas la nécessité d'interroger plus complètement la France elle-même sur le souci de ses propres destinées, nous estimons de notre devoir de réserver toujours la parole de notre pays. Je le répète, il ne s'est pas engagé depuis sa protestation et par là même il continue de protester contre la nouvelle nationalité qu'il n'a pas reconnue.

« C'est de plus une affaire de dignité pour nous. Notre dignité continuera à être notre lien primordial.

« Toutes les opinions qui nous divisent doivent lui être subordonnées.

« C'est dans ce but, avec ce drapeau, que l'union des Alsaciens-Lorrains est indispensable.

« Leur tactique naturelle à tous sera d'écarter de cette entente capitale, les dissentiments qui passeront au second plan.

« La question religieuse est du nombre.

« L'Alsacien-Lorrain appelé à nommer un député au Reichstag n'a pas à se demander si le candidat est catholique ou protestant, mais s'il est décidé à faire partie du groupe Alsacien-Lorrain.

« Les électeurs auront à se demander avant tout s'ils sont d'accord sur la question de dignité et à y conformer leur vote.

« C'est pour nous la conclusion pratique de cette politique aussi correcte qu'irréfutable, fondée sur nos droits et sur nos intérêts.

« Je n'hésite pas à proclamer que la cause générale de la civilisation est liée dans une sérieuse mesure à notre attitude. Nous avons nous aussi à jouer un rôle dans l'histoire. Nous avons la responsabilité d'une lutte où la défaite signifierait le triomphe des principes que nous condamnons, comme : « La force prime le droit » et « Le succès légitime tout. »

« J'ai parlé en mon nom personnel comme au nom des Alsaciens-Lorrains.

« J'ai expliqué ce que l'on pense et sent chez nous. Ces sentiments, nous ne les exprimons pas ici, ou plutôt nous ne les exprimons qu'avec les plus expresses réserves. Mais ils dorment au fond des cœurs; ils y sont et ils y resteront longtemps, longtemps encore.

« Il va de soi que nous ne sommes pas des révolutionnaires. Dans notre action publique et privée nous nous maintiendrons toujours sur le terrain strictement légal. En attendant nous sommes obligés de vivre avec l'élément immigré. Il serait puéril de ne pas reconnaître la nécessité, tout en sauvegardant notre dignité, de rechercher avec cet élément un *modus vivendi* honorable pour les deux parties. Avec cela chacun garde dans son for intérieur ses regrets et ses espérances. »

LEÇONS DE PEINTURE

Un atelier de peinture vient d'être ouvert à Lyon, 4, rue Juiverie, par notre ami Camille Wolf, artiste-peintre, assisté de M. P. Miciol, grand prix de Rome et officier d'Académie.

Des cours de dessin et de peinture y sont créés pour jeunes gens et jeunes filles, y compris l'étude du portrait.

Nous ne doutons pas du grand succès de cette nouvelle institution et nous adressons nos félicitations et nos vœux aux deux excellents artistes.

Le Gérant : FÉLIX SANAOZE.